

**RENTÉE SCOLAIRE
2022/2023**

CONFÉRENCE DE PRESSE
du mercredi 31 août 2022

Groupe scolaire Pierre et Marie Curie



© J. San

Sommaire

EDITO	3
1 / Des effectifs scolaires stables	4
2 / Une évolution de l'organisation au bénéfice des enfants	5
• Une nouvelle organisation du travail des ATSEM et des animateurs	5
• Une politique ambitieuse en faveur de l'inclusion	5
3 / Des activités péri et extra scolaires de qualité	6
• Les inscriptions	6
• Les temps périscolaires	7
• Les activités extrascolaires : accueils de loisirs	8
• La politique éducative locale comme moteur des actions	8
4 / Des aménagements dans les groupes scolaires favorisant la transition écologique	9
5 / La conférence des familles	11

Permettre à chaque famille de vivre une rentrée sereine

Une rentrée scolaire sereine, loin des protocoles sanitaires nécessaires mais contraignants, nous en avons tous rêvés. Nous y sommes !

L'ambition de la collectivité, en cette rentrée, va bien au-delà de la gestion d'un simple retour à la normale. Ce retour en classe est marqué par des choix budgétaires ambitieux dans l'intérêt des enfants, des agents et des familles.

Garantir la qualité du taux d'encadrement, tel a été notre objectif pour cette rentrée 2022. Nous vivons ainsi un tournant organisationnel qui s'appuie sur un effort budgétaire annuel d'environ 2 millions d'euros ; une enveloppe qui permet de renforcer et de pérenniser les équipes sur le terrain. Une ATSEM par classe, la promesse sera tenue grâce au recrutement de 50 nouvelles ATSEM et de 18 apprentis qui viennent renforcer les équipes des écoles maternelles. Dans le même temps, 250 postes d'animateurs à temps complet ont été pérennisés. 37 postes à temps complet ont également été créés pour étoffer le vivier d'animateurs présents durant les temps périscolaires. C'est à eux qu'il revient la mission de proposer des activités ludiques, adaptées, en conformité avec le projet pédagogique des établissements ; de veiller au bon déroulement du repas des enfants tout en contribuant à leur éducation et en favorisant la détente sur le temps de récréation ou de repos ; de mettre en place des activités périscolaires de qualité (manuelles, culturelles, sportives...) en conformité avec le projet éducatif de territoire ou encore de participer activement à l'animation, à la surveillance et à l'encadrement des enfants pendant leur temps de présence à la garderie du soir. Des missions ô combien importantes.

En cette rentrée, la collectivité se place également aux côtés des familles en soutenant leur pouvoir d'achat grâce au bouclier anti-inflation instauré par la Ville pour contenir les coûts de la scolarité. Après deux années de gel, les tarifs de la restauration scolaire ont ainsi été contenus à une hausse de 2 % alors que la hausse des coûts alimentaires atteint aujourd'hui les 10 %. La Ville maintient la tarification solidaire en direction des foyers les plus défavorisés, avec des tarifs sociaux pratiqués parmi les plus bas de France, pour permettre à chaque enfant de se nourrir correctement quelle que soit la situation financière de ses parents. A cela s'ajoute la gratuité des fournitures scolaires et des temps scolaires (TAP, garderie et aide aux devoirs).

Enfin, la rentrée 2022 représente également un tournant dans l'accélération des actions en faveur de la transition écologique. L'ambitieux programme de végétalisation des cours d'école qui a été décidé il y a quelques mois vise à doubler le nombre total d'arbres présents dans les cours d'école de la ville d'Angers en passant de 600 arbres dénombrés en 2022 à 1200 arbres en 2026. Une ambition qui passe également par l'instauration et le respect d'un ratio minimum de 25 % de surfaces végétales-perméables dans toutes les cours d'école. La restructuration des groupes scolaires et de leurs cours va donc être engagée dès cette année pour tenir compte du changement climatique et créer des espaces plus agréables à vivre au quotidien.

L'ensemble de ces mesures de soutien témoigne de l'ambition de la politique éducative de la Ville d'Angers qui souhaite, à sa juste place, contribuer au bien-être des enfants, de leurs familles et de ses agents.



Caroline Fel,
*Adjointe à l'Éducation
et à la Famille*

1 / DES EFFECTIFS SCOLAIRES STABLES

La Direction académique a acté les changements suivants qui auront lieu à la rentrée 2022 :

- Ouverture de classes : 11 (dont 7 au titre des dédoublements REP/REP +)
- Fermeture de classes : 11
- Total de classes sur la Ville : 459
- Les effectifs prévisionnels attendu pour le réseau des écoles publiques pour la rentrée 2022 : 9540 élèves avant le constat de rentrée. Nous observons une stabilité des effectifs.

Détail des ouvertures et fermetures de classes pour la rentrée scolaire 2022/2023 :

Classes ordinaires		Ouverture	Fermeture
Maternelle	Voltaire		- 1
Elémentaire	Charles Bénier		- 1
	Aldo Ferraro		- 1
	Jacques Prévert	+ 1	
	Adrien Tigeot		- 1
	Jules Verne	+ 1	
Primaire	Henri Chiron		- 1
	Pierre et Marie Curie		- 1
	Anne Dacier		- 1
	Annie Fratellini		- 1
	Gérard Philippe	+ 1	
	Jean Rostand		- 1
Sous-total		+ 3	- 9

Ajustements des GS/CP/CE1 dédoubleés en REP et REP+			Ouverture	Fermeture
Maternelle	Robert Desnos	REP	+ 1	
	Montesquieu	REP	+ 1	
	Jean-Jacques Rousseau	REP	+ 2	
Elémentaire	Jacques Prévert	REP+		-1
	Voltaire	REP+		-1
Primaire	Pierre et Marie Curie	REP	+ 2	
	Annie Fratellini	REP	+ 1	
	Larévellière	REP	+ 1	
Sous-total			+8	-2

TOTAL			+ 11	-11
-------	--	--	------	-----

2 / UNE ÉVOLUTION DE L'ORGANISATION AU BÉNÉFICE DES ENFANTS

2 orientations politiques fortes ont été fixées pour cette rentrée :

- **Le renforcement du soutien éducatif de la ville aux écoles**
- **L'amélioration de l'accueil des jeunes angevins**

La Ville s'est fixée 7 grands enjeux éducatifs :

- Soutenir les acquisitions du langage, de la propreté, du vivre ensemble, de l'autonomie, de la citoyenneté
- Offrir aux enfants un environnement éducatif favorable avec des temps pour se ressourcer
- Développer le soutien à la parentalité
- Favoriser la coéducation en prenant soin de maintenir et renforcer le lien avec les familles, les acteurs de l'éducation et l'ensemble des partenaires du champ éducatif
- Développer et animer des dispositifs de prévention de certains risques, notamment le harcèlement et la surexposition aux écrans
- Favoriser l'école inclusive
- Être à l'écoute des besoins des enfants et des familles

Pour répondre à ces enjeux, la ville doit améliorer la continuité éducative pour les enfants et conforter son offre éducative diversifiée au travers des Taps et de ses accueils de loisirs. C'est pourquoi deux grandes actions sont d'ores et déjà engagées :

> Une nouvelle organisation du travail des ATSEM et des animateurs

Une nouvelle organisation du travail des personnels municipaux a été mise en œuvre pour la rentrée 2022-2023 :

- **Renforcement du nombre d'atsem dans les écoles maternelles**
 - Une atsem par classe (+ 30 postes)
 - Création d'une équipe d'appui (+20 postes)
 - Maintien du dispositif d'apprentissage au CAP Petite enfance

Cette mesure a conduit au recrutement de 50 nouvelles atsem et 18 apprentis

- **Stabilisation et pérennisation des postes d'animateurs** (250 postes à temps complet + 40 temps non complet ainsi qu'une centaine de titularisation possible)
 - Sécurisation des taux d'encadrement périscolaire des enfants
 - Création d'une équipe d'appui animateurs (+ 37 postes à temps complet)
 - Développement de l'apprentissage BPJEPS LPT (14 postes)

L'ensemble de ces mesures de soutien de la politique éducative de la ville représente un effort budgétaire annuel d'environ 2 millions d'euros au bénéfice de l'accueil des enfants et des conditions de travail des agents Atsem et animateurs.

> Une politique ambitieuse en faveur de l'inclusion

Afin de faire monter en compétence nos agents en matière d'inclusion, il est prévu :

- Formation en cours de 30 animateurs ressource par le Centre Ressource Autisme (fin en novembre 2022)
- Signature à la rentrée de conventions avec l'Éducation Nationale et plusieurs établissements médico-sociaux (Les Chesnaies, Handicap Anjou, IEM La Guiberdière, Institut Innovation et Parcours) concernant l'accueil dans les locaux des écoles angevines d'Unités d'enseignement Externalisées

Pour information, sur l'année scolaire 2021/2022, 65 professionnels AVS soit près de 18 500 heures financées par la Ville pour soutenir l'accueil des enfants à besoins spécifiques, soit 7 000 heures et 18 AVS de plus que l'année précédente. Cette forte évolution a augmenté l'enveloppe annuelle de 200.000€

Actuellement nous recrutons des AVS afin de renforcer nos équipes et permettre d'accompagner tous les petits angevins qui en ont la nécessité.

Arrivée depuis le 2 janvier 2022 de 2 chargées de mission inclusion et parentalité dont le rôle est de venir en appui aux équipes péri et extra scolaires pour permettre l'accueil des enfants à besoins spécifiques dans de bonnes conditions, en lien avec les familles

3 / DES ACTIVITÉS PÉRI ET EXTRA SCOLAIRES DE QUALITÉ

➤ Les inscriptions

Il ne reste que quelques jours pour réaliser les réinscriptions obligatoires aux activités péri et extrascolaires, y compris pour celles gratuites.

(Date butoir le 31 août)

Les démarches sont à effectuer en guichet au **Point Info Famille** (à l'Hôtel de Ville), en relais mairie ou depuis son domicile, en renvoyant la fiche d'inscription et les pièces justificatives par mail à l'adresse suivante :

pointinfofamille@ville.angers.fr

COORDONNÉES POINT INFO FAMILLE :

Hôtel de Ville d'Angers
02 41 05 45 80

En guichet ou par téléphone de 9 h à 13 h (à partir de 10 h le jeudi) et de 14 h à 17 h 30

> Les temps périscolaires

L'organisation des journées scolaires et des horaires en école maternelle comme en école élémentaire reste inchangée pour cette rentrée 2022-2023.

Des temps périscolaires viennent encadrer cette journée d'école. Ils ont tous un caractère éducatif et social. Les actions conduites sur ces temps sont guidées par une politique locale ambitieuse.

Lors de ces différents temps périscolaires, les enfants sont placés sous la responsabilité de professionnels diplômés de l'Éducation : ATSEM ou Animateurs.

• Les garderies

Un service municipal d'accueil fonctionne avant et après la classe.

Tous les enfants scolarisés dans une école publique peuvent bénéficier du service de garderie périscolaire et/ou de l'étude surveillée, aux horaires suivants :

- Garderie périscolaire du matin : de 7h30 à 8h35.
- Garderie périscolaire du mercredi midi : de 11h45 à 12h30.
- Garderie périscolaire ou étude surveillée : de 16h45 à 17h30.
- Garderie périscolaire du soir : de 17h30 à 18h30.

Les familles peuvent consulter les tarifs de garderie sur le site de la Ville. Une augmentation de 2% des tarifs entrera en vigueur à la rentrée scolaire.

La fréquentation des garderies périscolaires municipales s'effectue après avoir complété un dossier d'inscription mais ne nécessite pas de réservation.

• La restauration scolaire

Sur délégation de la Ville d'Angers, le service de restauration scolaire est assuré par Papillote & Compagnie qui assure la production, la livraison et le service des repas.

Les tarifs et les modalités d'inscription sont consultables sur le site : papillote-et-cie.fr.

> Pour plus de renseignements, il est possible de contacter le 02 41 21 18 80.

Il est possible d'avoir une prise en charge des enfants ayant un PAI par le délégataire.

Désormais le plan alimentaire territorial a été mis en œuvre. De ce fait, en 2022, 36 % est consacré au bio et 53 % aux produits locaux.

• Les Temps d'activités périscolaires : TAP

Dans le cadre du nouveau mandat municipal et pour la 9^e année consécutive, les Temps d'activités périscolaires (TAP) restent gratuits.

Ils se déroulent :

> en maternelle :
les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 13h45 à 14h45.

Pendant ces TAP en maternelle, des activités adaptées au rythme des enfants sont proposées :

- la sieste pour les enfants de petite section
- la sieste, des temps de repos ou des activités calmes pour les enfants de moyenne section
- des activités non-sollicitantes (c'est-à-dire des activités encadrées mais non-dirigées ou l'enfant est laissé libre de son investissement) sont proposés aux enfants de grande section afin de favoriser leur retour en classe pour les apprentissages.

> en élémentaire :
les lundis et vendredis, de 15 h 15 à 16 h 45.

Pendant ces TAP en élémentaire, un large choix d'activités est proposé aux enfants pour chaque journée. Le programme de chacune des écoles couvre l'ensemble des thématiques suivantes : sport et santé, culture, citoyenneté, sciences et numérique, environnement et transition écologique, jeux, activités manuelles et loisirs créatifs. Si les animateurs diplômés de la Ville d'Angers interviennent sur ces temps, des associations partenaires (clubs sportifs, centres sociaux, fédération d'éducation populaire...) encadrent également quelques-unes de ces activités.

> Les activités extrascolaires : accueils de loisirs

La Ville d'Angers propose également un accueil des enfants le mercredi et pendant les vacances scolaires. Cette offre municipale est complétée par une offre associative mise en œuvre par les centres sociaux et les maisons de quartiers.

Pour fréquenter les accueils de loisirs municipaux du mercredi et des vacances scolaires, l'inscription et la réservation sont obligatoires.

• L'accueil du mercredi

> Pour les enfants scolarisés dans les écoles publiques, l'accueil du mercredi s'effectue à la demi-journée. Les enfants sont pris en charge dès la sortie de l'école. Si l'accueil ne se déroule pas sur l'école, un système de transport gratuit est mis en place par la collectivité.

21 accueils de loisirs maternels (2-5 ans) et 9 accueils de loisirs sans hébergement (6-14 ans) sont ouverts le mercredi après-midi.

> Pour les enfants scolarisés dans les écoles privées, l'accueil du mercredi est possible à la journée (les enfants des écoles privés n'ont pas école la journée du mercredi).

4 accueils de loisirs maternels (2-5 ans) et 4 accueils de loisirs sans hébergement (6-14 ans) sont ouverts le mercredi à la journée.

Dans le cadre de la rénovation urbaine du quartier de Monplaisir, et afin d'anticiper les travaux de réhabilitation de l'école Voltaire qui débuteront à la rentrée 2023-2024, l'accueil de loisirs maternels Maria Montessori fermera ses portes début 2023. Les enfants accueillis sur Maria Montessori seront alors accueillis dans les locaux des écoles :

- Paul Valéry pour l'accueil pendant les vacances scolaires
- St-Aubin La Salle pour l'accueil du mercredi à la journée.

• L'accueil pendant les vacances scolaires

Durant les vacances scolaires, la Ville d'Angers ouvre jusqu'à :

> **13 accueils de loisirs maternels pour les enfants de 2 à 5 ans, dans les écoles.** Ces accueils sont répartis sur l'ensemble de la Ville afin de faire profiter chaque famille d'un accueil en proximité dans la limite des places disponibles.

> **6 accueils de loisirs sans hébergement pour les enfants de 6 à 14 ans.** Ces accueils de loisirs sont également répartis dans les différents quartiers de la Ville avec la volonté d'offrir aux enfants des lieux d'accueils propices à la détente et à l'évasion. C'est dans cette optique qu'après la Claverie et le Hutreau depuis de nombreuses années, puis les Cabanes du Lac plus récemment, un nouvel accueil de loisirs ouvrira à l'automne sur le quartier des Hauts-de-Saint-Aubin. Baptisé « Les Bois d'Aubin », il viendra suppléer l'accueil de loisirs situé dans l'école Grégoire Bordillon. D'une capacité de plus de 100 places, il permettra un accueil privilégié des locaux neufs et fonctionnels et dans un environnement extérieur boisé et agréable.

> La politique éducative locale comme moteur des actions

L'organisation mise en place à Angers permet de proposer aux enfants, sur le temps périscolaire, des activités extrêmement variées pour développer leur appétence que ce soit dans les domaines du sport, de la culture ou des sciences et techniques.

Un accent est mis sur la citoyenneté au sens large en favorisant les activités autour du langage et de la lecture, en leur apprenant les gestes qui sauvent, en les initiant au développement durable et au respect de la nature, en permettant de découvrir la Ville et ses richesses, en mettant en scène les droits des enfants et la médiation non violente, en proposant un parcours au travers des institutions (découvrir le fonctionnement d'une mairie, de la justice...).

Les grandes thématiques de la Politique Éducative sont déclinées sur les différents temps périscolaires (TAP, pause méridienne, garderies) et extrascolaires (accueil de loisirs, stages).

Dans ce projet, la reconnaissance par des badges constitue un levier éducatif, important pour soutenir notamment les apprentissages, et pour créer un climat propice pour évoquer avec les jeunes les questions qui constituent la citoyenneté.

Reconnaitre les réussites dans les domaines clés que sont :

- Prendre soin de sa santé
- Être bon joueur
- S'approprier les bases du langage
- Avoir des gestes éco-responsables
- Savoir nager
- Avoir un usage responsable des outils numériques
- Connaître les gestes qui sauvent
- S'épanouir par l'engagement
- Être éveillé à l'art et à la culture
- Mieux connaître le monde de l'entreprise

4 / DES AMÉNAGEMENTS DANS LES GROUPES SCOLAIRES FAVORISANT LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Verdissement des cours d'école :
budget total sur le mandat = 2 980 000 €

Objectifs de la ville :

- Doubler la présence d'arbres dans les cours d'écoles (soit une prévision de 600 arbres plantés)
- Obtenir un ratio minimum de 25 % de surfaces végétales perméables dans les cours d'écoles (entre 8 000 et 11 000 m² désimperméabilisés)

1 - Démarrage du plan de verdissement des cours d'écoles.
Cinq sites ont été retenus cette année :

- Adrien Tigeot
- Joseph Cussonneau
- Volney
- Jean Rostand
- Larévellière

Les projets visent à créer des espaces de fraîcheur dans chaque école, offrir des espaces ombragés, désimperméabiliser les sols et proposer des espaces récréatifs mixtes et diversifiés afin que chacun y trouve sa place. Le budget prévisionnel s'élève à 200 000 € sur la première série. Démarrage des travaux dans les écoles Adrien Tigeot et Larévellière ; les plantations concertées avec les écoles, sont prévues aux vacances de la Toussaint.

2 - Mise en place du budget participatif « Aidons l'école à bouger pour mieux apprendre » à l'école Annie Fratellini, avec un budget dédié de 170 000 €. Une concertation qui a eu lieu en mai et juin. Une restitution a eu lieu le 30 juin en présence des élus. Cette large concertation animée par la Direction Parcs, Jardins et Paysages a permis d'associer l'ensemble des acteurs : scolaire, périscolaire, pôle territorial, mission participation citoyenne et porteurs de projet, et va permettre de mettre en place une véritable cours « Oasis ».

3 - Agrandissement et verdissement de la cour élémentaire de l'école Nelson Mandela, dans le cadre des travaux de restructuration de la bibliothèque. Les travaux vont avoir lieu tout l'été. Un mur d'escalade va être installé.
Budget : 162 281€HT travaux

Rénovation thermique de l'école Anne Dacier

Rénovation qui s'est déroulée en deux phases : les travaux ont débuté à l'été 2021 et se sont achevés juillet 2022. Rénovation des façades avec isolation par l'intérieur en rez-de-chaussée, et par l'extérieur sur les étages : remplacement des menuiseries extérieures et de la ventilation. Mise en place d'un ascenseur. Budget : 2,12 millions d'euros

Rénovation thermique et réhabilitation du groupe scolaire Gérard Philipe

Les travaux ont débuté en début d'année 2022. Extension de l'école maternelle et du restaurant scolaire, construction d'un équipement petite enfance et restructuration des locaux de l'école élémentaire. A la rentrée de septembre, pour la maternelle, ce sont deux dortoirs, un bloc sanitaire et 3 classes qui auront été rénovées et remises à disposition. Coût du projet : 6,4 millions d'euros TTC ; opération : 7,6 millions d'euros.

Fin des travaux prévue à l'été 2023

Plan store

Mise en place de stores pendant les vacances, sur la façade sud de l'école élémentaire la Blancheraie, pour 65 000 € et de l'école élémentaire Jules Verne pour 50 000 €.

Plan vélos

Installation des abris à l'école Paul Valéry, René Brossard et Charles Bénier. 51 places de vélos et 50 places pour les trottinettes ont été créées.

Budget participatif

17 écoles ont pu bénéficier de mobilier et matériel dans le cadre du projet « Aidons l'école à bouger pour mieux apprendre », issu du budget participatif (classes flexibles et ateliers autonomes). Un bilan sera effectué à la fin de l'année 2022

5 écoles ont été retenues pour la mise en œuvre des boîtes à jouer. Les boîtes à jouer (cabanons) sont des matériels de « récupération » permettant aux enfants de développer leur créativité et leur imagination, en détournant les objets de leur utilité première. (Exemples d'objets : palme, clavier d'ordinateur, cône de travaux, ...)

La première a été installée au printemps à l'école Pierre et Marie Curie, et constitue une première expérimentation avant l'installation dans les autres écoles. Le budget total s'élève à 130 000 €.

Plan sanitaire

Cet été, réhabilitation des sanitaires de l'école maternelle René Brossard. Suppression de tout l'embranchement et création d'un bloc sanitaire avec douche et mise en place d'une lingerie adaptée pour améliorer à la fois les conditions de travail des ATSEM et la vie des enfants (mise en place de cloisonnettes séparatives). Le coût des travaux s'élève à 85 000 €.

Agenda d'accessibilité programmée : ADAP

Mise en place d'ascenseurs dans les écoles Claude Monet et Joseph Cussonneau (respectivement 131 000 € et 197 000 €).

Informatique scolaire

>> Bilan 2021

250 000 € d'investissement

• Moyens de vidéoprojection interactifs = 124 000 €

Volonté commune de rééquilibrer progressivement le taux d'équipement collectif type VPI dans les classes élémentaires et d'observer une logique de déploiement territorial :

- 23 VPI déployés dans 15 écoles élémentaires ou primaires les moins bien dotées => 60 000 €
- **Taux moyen d'équipement VPI en élémentaire fin 2021 : 42 %**
- 23 anciens VPI renouvelés dans 12 écoles => 64 000 €

• Tablettes => 15 300 €

- Année sans renouvellement de tablettes
- Déploiement d'un nouveau service de gestion des équipements mobiles
 - > Fin du partenariat avec le Rectorat au 19/06/2021 (non renouvellement de la convention permettant à la Ville de bénéficier de la solution Airwatch à hauteur de 2 € par an par licence)
 - > Déploiement d'une nouvelle solution en juin 2021 : Jamfschool => 15 300 €
- 6 900 € pour 1 150 licences annuelles (6 € par an par licence)
- 8 400 € pour le déploiement sur les tablettes par la société lconcept
 - > de 2022 à 2027 déploiement progressif de licences perpétuelles sur les nouveaux Ipads (24 € par licence pour 5 ans)
- 200 déploiements par an sur 6 ans pour couvrir progressivement les 1200 tablettes du parc = 4 800 € par an

• Chariots Ipads => 19 000 €

- Démarrage d'un plan de renouvellement des chariots d'Ipads pour aller vers une solution plus ergonomique et plus maniable
- Achat de 18 valisettes => 19 000 €

• Ordinateurs => 92 000 €

- Achat de 165 PC pour renouvellement des PC de fond de classe et les PC de direction => 92 000 €

>> Déploiements 2022 (en cours)

280 000 € d'investissement

• Appel à projet SNEE (Socle Numérique dans les Ecoles Élémentaires) => investissement 33 000 € / subvention 70 % / reste à la charge de la collectivité 11 000 €

- Achat de = 10 VPI et 10 visualiseurs
 - > Déployés aux vacances d'Automne 2022 dans 5 écoles : Benier, Bordillon, Lebas, Les grandes Maulévries, Claude Monet
 - > 2 VPI et 2 visualiseurs par école
- Achat de ressources
 - > Année 2021/2022 : abonnement Canopé pour 150 enseignants
 - > Année 2022/2023 : licences e-primo pour les 823 élèves des 5 écoles

• Déploiements de nouveaux VPI => 36 000 €

- 13 autres nouveaux VPI dans les 11 écoles les moins bien dotées => 36 000 €
- Toujours volonté commune de rééquilibrer progressivement le taux d'équipement collectif type VPI dans les classes élémentaires et d'observer une logique de déploiement territorial
=> **taux moyen d'équipement VPI en élémentaire fin 2022 = 51 %**

• Tablettes => 86 000 €

- Renouvellement de 220 Ipads

• Chariots Ipads => 100 000 €

- Poursuite du plan de renouvellement des chariots d'Ipads
- Achat de 120 nouvelles valisettes pour un déploiement fin 2022/début 2023 => 100 000 €

• ENT e-primo => 25 000 €

- Commande des licences pour l'ensemble des élèves de maternelle et élémentaire pour l'année scolaire 2022/2023
- Engagement sur 1 an = 25 000 € / an

5 / LA CONFÉRENCE DES FAMILLES

La Conférence des Familles est un lieu d'échanges et de création de nouvelles idées au service des familles angevines.

- Elle est composée à 2/3 de parents, 1/3 d'institutions et/ou d'associations.
- Les parents s'engagent pour une année, de septembre à juin, reconductible une fois.
- Trois réunions ont lieu dans l'année : en octobre, janvier et avril, toujours le samedi matin.
- Afin de faciliter la venue des parents, des animateurs gardent les enfants pendant les conférences et 3 places en crèche sont réservées pour les enfants de moins de 2 ans.

Les sujets, liés à l'éducation et l'enfance seront choisis lors de la première séance, à savoir à l'automne.

Pour les parents intéressés, il est possible d'obtenir plus de renseignements ou bien s'inscrire par téléphone au 02 41 05 43 60 ou par mail à l'adresse suivante : conferencedesfamilles@ville.angers.fr



POUR EN SAVOIR PLUS

VILLE D'ANGERS

Service des Relations Presse

Vanessa Choquet

vanessa.choquet@ville.angers.fr

02 41 05 47 21 - relations.presse@ville.angers.fr

